

Le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial pour l'Insertion

Depuis 2008 et la loi généralisant le RSA, le Département est au cœur des politiques d'insertion.

Ainsi, dans les Maisons Départementales des Solidarités, de nombreux professionnels accompagnent les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Pour compléter cet accompagnement, le Département s'appuie sur deux outils qui viennent enrichir sa politique d'insertion sur tout le territoire.

Le Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.)

Ce programme, renouvelé et voté chaque année, décline un ensemble d'actions en faveur des personnes en insertion et notamment des bénéficiaires du RSA. Il est financé par le Département.

Le P.D.I. permet ainsi de mettre en œuvre des actions d'accompagnement individuelles ou collectives afin de construire des parcours d'insertion individualisés et adaptés aux besoins des publics.

Une quarantaine d'actions sont déployées tous les ans, portées pour la plupart par des associations. Ces dispositifs sont variés. Il peut s'agir d'actions ponctuelles permettant de lever des difficultés spécifiques (remobilisation, apprentissage du numérique, mobilité, reprise de confiance en soit, lien social ...).

D'autres types d'accompagnement visent davantage à favoriser le retour à l'emploi, en particulier au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, intérim d'insertion...).

Par ailleurs, dans le cadre du P.D.I., des aides individuelles peuvent être attribuées afin de soutenir les démarches d'insertion des bénéficiaires du RSA (mobilité, garde d'enfants, achat de petit matériel professionnel...).



Zoom pour les porteurs de projets

Les actions d'insertion figurant au P.D.I. sont retenues à l'issue d'un appel à projets qui précise les priorités du Département et les projets susceptibles d'être soutenus. La diffusion de cet appel à projet se déroule en milieu d'année et la sélection des actions au 2e semestre.

Lors des périodes d'ouverture de l'appel à projets, le document ainsi que le dossier de candidature sont accessibles dans la rubrique "Appels à projets".

Le Pacte Territorial pour l'Insertion (P.T.I.)

Le Pacte Territorial pour l'Insertion définit les modalités de coordination des différents partenaires institutionnels œuvrant pour l'insertion. Neuf partenaires sont signataires du Pacte et chacun intervient en fonction de son domaine de compétence.

Cette collaboration permet d'améliorer l'accompagnement des personnes en difficulté. Elle se traduit également par la mobilisation de financements du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre d'un appel à projet spécifique, accessible lors des périodes d'ouverture dans la [rubrique "Appels à projets"](#).

Dans la même rubrique



l'Europe

<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/insertion-et-solidarites/le-programme-departemental-dinsertion-et-le-pacte-territorial-pour-linsertion?>



revenu de Solidarité active

Revenu de Solidarité
Active (RSA)



Accompagnement à
l'insertion



Aides financières



Fonds Social
Européen



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

✉ Nous contacter

